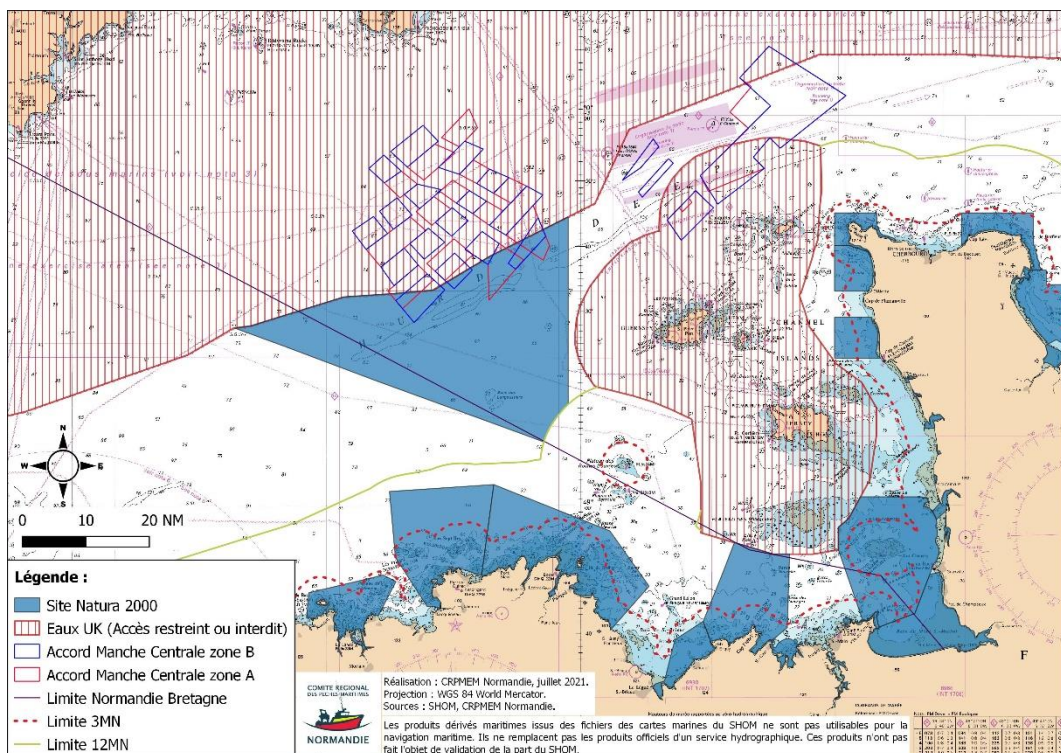




## Retour à la consultation publique pour le Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 " Nord Bretagne DH" (zone spéciale de conservation) - FR2502022

Le Comité des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie (CRPN) a été sollicité en novembre 2016 lors de la phase de concertation locale afin de travailler sur la désignation du site Natura 2000 au large « Nord-Bretagne DO ». En premier lieu, le nom de ce site était initialement situé dans les eaux bretonnes ; cependant les réflexions du MNHN ont conduit à le décaler vers l'Est, dans les eaux normandes, **il serait donc pertinent de modifier le nom de ce site en conséquence.**



Nous avons pu constater, lors de la phase de concertation qui s'est déroulée en 2016, un fort décalage des limites du site vers l'Est. Etant donné les enjeux économiques et politiques dans cette zone, les CRPM de Normandie et de Bretagne avaient demandé le retrait de certaines parties du grand secteur. Globalement, ces remarques ont été prises en considération. Cependant, nous souhaiterions apporter quelques points de vigilance.

Nous évoluons actuellement dans un contexte international tendu avec la question du **Brexit**. Le site proposé se trouve à la limite de la frontière avec Guernesey et croise une partie des Accords de Manche Centrale. Les conséquences des négociations Brexit sur les flottilles concernées, et par effet collatéral sur l'ensemble de la flotte de la façade, sont à ce jour inconnues et imprévisibles. Ce contexte très incertain, sans perspective concrète des conditions futures, est particulièrement angoissant pour la profession.

**Nous souhaiterions que ce contexte particulier dans lequel s'inscrivent ces sites soit pris en compte dans la suite de la démarche.**

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'élaboration du document d'objectif de ces sites, il sera à prévoir la réalisation de différentes étapes : diagnostics écologique et socio-économique, mise en œuvre des analyses de risques associées aux pratiques de pêche et définition des objectifs de gestion. Nous attendons des éléments sur les étapes de mise en œuvre qui seront installées à la suite du processus de désignation des sites. Actuellement, la méthodologie pour la réalisation des « ARP espèces » n'est pas finalisée et n'a encore pas été développée sur des sites Natura 2000.

Une vigilance devra également être apportée concernant les navires étrangers opérant sur ces sites. Il conviendrait que les objectifs de gestion soient étendus aux navires battant pavillon étranger via une procédure de régionalisation.

**Nous souhaiterions attirer votre attention sur cette méthodologie qui n'a pas encore été conduite et qui s'appuie sur des connaissances limitées. Il est essentiel que les activités de pêche concernées puissent perdurer et que les objectifs de gestion fassent preuve d'une équité de traitement entre navires français et étrangers.**